



Ce Journal imprimé et publié par

N. AUBIN REDACTEUR ET PROPRIÉTAIRE,

Rue Couillard No. 14.

Paraît deux fois par semaine :— Le MARDI et le JEUDI.

Le prix d'abonnement est de DIX chelings par année, payables par semestre d'avance.

On ne s'abonne pas pour moins de six mois.

Le Journal se vend séparément 3 sous par exemplaire double, 2 sous la demi feuille.

LE CASTOR,

JOURNAL POLITIQUE, ET LITTÉRAIRE,

Des Arts, de l'Agriculture, et du Commerce,

Vu sa circulation LE CASTOR offre une publicité très-étendue aux annonces d'affaires professionnelles, judiciaires, de commerce et autres. Le prix d'insertion est le même que dans les autres journaux, savoir.—

Au-dessous de six lignes, première insertion 2s. 6d ; au dessous de dix lignes, première insertion 3s. 4d ; au dessus de dix lignes, première insertion 4d. par ligne.

Chaque insertion subséquente à un quelconque des prix ci-dessus.

On traite de gré à gré pour les annonces étendues. Elles doivent être accompagnées d'un ordre par écrit sinon on les insère jus qu'à contr'ordre.

Les communications, etc. doivent être néan chées et munies d'une signature responsable.

LES BOTTES MAUDITES.

LEGENDE JAPONAISE.

Suite.

A voir le propriétaire de ce splendide établissement ; jamais on ne l'eût dit possesseur de tant de trésors. Petit, humble, timide, courbé, il encourait le mépris général. Son visage sillonné de rides et d'une couleur de pain d'épice était comme un livre de comptes fermé et scellé. Jamais il ne s'épanouissait dans un sourire. Ses yeux ternes et sans expression ressemblaient à ceux d'un merlan bouilli. Ils ne s'allumaient, sous leurs épais sourcils, qu'à la vue ou au son d'une pièce d'or. Sur son crâne étroit et dur, des cheveux gris se dressaient çà et là en mèches confuses qui poignardaient le ciel ; car, par une contravention insultante aux usages nationaux, Tien-ki négligeait de se faire raser la tête et de conserver seulement au milieu une longue natte, comme c'est le devoir de tout homme comme il faut. En vain les barbiers ambulants venaient chaque jour à sa porte demander s'il n'avait pas besoin de leurs services, l'avare était sourd à leur voix, insensible à leurs plaisanteries et à leurs injures. Sa robe, d'une grossière étoffe de bure, jurait avec les vêtements de soie de ses concitoyens. Mais le triomphe de l'avare de Tien-ki éclatait dans sa chaise. Les Japonais, ce peuple aux pieds mignons, semblent avoir mis toute leur coquetterie dans ces babouches inimitables de grâce et de légèreté qui effleurent à peine le sol. Tien-ki trouva que ces chaussures, qui ont besoin d'être renouvelées souvent, étaient trop dispendieuses. Il voulut échapper à un usage aussi ruineux, et conçut l'idée de se faire construire des bottes qui pussent lui servir toute sa vie, fût-elle longue comme celle du patriarche Fo-hi. Ce fut un jour bien remarquable que celui où un pareil ouvrage vit la lumière. L'ouvrier recula épouvanté devant le chef-d'œuvre qu'il venait de créer. Ces bottes se composaient de trois semelles superposées ; la première était de bois dur doublé en dessous d'une lame de fer ; la seconde, de cuir épais revêtu de feuilles de plomb, et la troisième, de peau de requins. De lourds mordants de cuivre partaient de ce plateau, donnant attache à des lanières qui formaient une sorte de jarretière et jouaient le cothurne. Lorsque Tien-ki les chaussa pour la première fois, il parut juché sur un piédestal. En marchant, elles faisaient un bruit retentissant sur le pavé des rues, composé de cailloux arionnés. Quand il sortit ainsi, les gamins s'ameutèrent ; ce fut un grand scandale par toute la ville. Bientôt la renommée des bottes se propagea dans l'empire entier. Elles servirent de mire indicative, et d'étalon de comparaison. Rien n'était plus comparé à la lourdeur des marbres, mais aux semelles de Tien-ki. On fit grand nombre de caricatures à ce sujet ; et le portrait de l'avare, tel que nous venons de le crayonner, se voit encore sur quelques échantillons et quelques services à thé. Tandis que les *norimons* ou palanquins du Japon, s'arrêtaient sans cesse à la porte de ses magasins, et que les personnages qui en descendaient étaient reçus par des commis élégants et empressés, Tien-ki vivait solitairement dans une petite maison mal vernissée, quelques feuilles de thé commun coloraient à peine sa boisson ; et sur sa natte étroite il mangeait toujours seul.

Une seule chose avait échappé à la lésinerie de Tien-ki, un coin de son cœur n'avait pu être envahi par un chiffre ; ce coin était intégralement rempli de son amour pour sa fille. Têlaïre était grande, élancée, d'une pureté de formes irréprochable. Ce qu'il y a de plus délicat, de plus essentiel chez les femmes, les extrémités, les mains et les pieds étaient d'une rare petitesse. Elle avait une expression de visage régulière et douce ; ses yeux, tendus de côté suivant le type de la race mongole étaient petits, mais noirs et brillants, quand sa bouche s'entr'ouvrait comme une fleur de grenade, on apercevait deux rangées de petites perles émailées et luisantes. Ses cheveux noirs comme du jais, relevés de chaque côté de la tête et frottés d'une substance onctueuse, se partageaient au sommet en deux chignons égaux que traversait une *comesachi* ou aiguille d'or, tandis qu'une mèche fort longue venait se boucler dans le milieu et sortir d'un peigne d'écaïlle. Têlaïre était toujours mise avec une somptuosité pleine de naïve élégance et de modestie coquette ; sa robe de soie était magnifiquement brodée d'argent. Elle faisait avec grâce les honneurs des magasins, et pouvait compter pour beaucoup parmi les motifs qui attirèrent une si grande affluence d'acheteurs. Ses agréments physiques étaient rehaussés par ses qualités morales et ses talents ; elle chantait à ravir et pinçait de la *samsie* ou guitare à trois cordes, aussi bien que la meilleure Ghecho. Lorsque, couronnée de ses dix-huit ans et de sa pudeur, elle se promenait dans l'*Elysée* d'Osakka, au-

et du regard, et se disaient : C'est la fille de l'avare... Oh ! qu'elle est belle !..

IV

Cependant le jeune Amien parcourait les longues rues d'Osakka, de cette ville qui a la forme d'une étoile ; et il se hâtait, et craignait pourtant d'arriver ; il avait relevé sa moustache noire et arrangé avec prétention à son côté son sabre sans fourreau. Il rêvait à la manière dont sa demande serait accueillie et faisait peu attention à la foule que les approches de la nuit rendaient encore plus bruyante et plus affairée. Des femmes qui passaient (car au Japon le sexe n'est pas prisonnier comme en Chine) se le signalèrent en souriant de sa préoccupation. Il marcha sur le pied d'un soldat qui lui chercha querelle ; à peine avait-il réussi à le calmer, qu'il faillit être renversé par des porteurs de norimon ; plus loin, des marchands d'eau qu'il venait de heurter lui répandirent leurs denrées sur les jambes, et pour leur échapper il démolit presque l'échoppe sous laquelle un vieillard vendait du riz bouilli aux pauvres gens ; enfin il arriva chez l'avare. Il eut beaucoup de peine à être introduit par celui-ci, qui ouvrit, en grognant, deux portes soigneusement fermées. Sans jeter un regard sur le visiteur, Tien-ki reprit le petit pinceau qu'il tenait, le passa sur des tablettes d'encre, et se mit à achever ses comptes de la journée. Lorsqu'il eut fini, il montra au jeune homme une natte étroite près de la sienne, et lui demanda quelles emplettes il désirait faire.

— Ce ne sont pas des affaires de commerce qui m'amènent, dit Amin avec hésitation, je viens vous entretenir de quelque chose de plus important et qui vous touche de plus près...

— Hum ?... fit le vieillard, d'un air de doute ; et de sa main il éteignit une lampe de cuivre où brûlait un peu de naphte.

— Pourquoi nous plonger ainsi dans les ténèbres ? dit le jeune homme avec un certain sentiment de terreur.

— Enfant, de quelle couleur sont donc tes paroles pour avoir besoin d'être vues ? A quoi bon dépenser inutilement de la lumière ?... Et d'ailleurs il fait encore assez de jour pour éclairer ton visage. Ainsi, parle, et parle promptement ; Tien-ki veut bien te prêter son attention, quoique tu lui fasses perdre un temps plus précieux que l'or, pour des propos peut-être inutiles.

Le secret d'Amin devint alors si pesant sur son cœur, qu'il se hâta de l'en faire sortir en deux mots :

— J'aime Têlaïre...

— Toi ! s'écria le marchand, tu oses aimer ma fille !.. Voyez le beau seigneur !... Vraiment, j'aurais élevé avec tant de soin cette enfant unique, la joie de ma vieillesse, ma consolation ; j'aurais fait pour elle des dépenses incroyables qui m'ont ruiné ; car je suis pauvre, pauvre, quoique on dise par envie que j'ai des tonnaux d'or... et tout cela pour m'en séparer ; pour la donner à un homme de rien, à un rêveur, un inutile, un paresseux, un poète qui n'exerce pas la moindre industrie ; qui ne sait rien faire que perdre l'imagination des jeunes filles par de molles chansons ! Tandis que ma fille est recherchée par des banjos, par des officiers de l'empereur ; tandis que je pourrais la marier à un damio ; et lui donner un palais pour dot... Oh ! oh ! me prends-tu pour un fou ?... Mais par Confucius ! il est ivre... il sort du ssiaya !... Ote-toi de là, c'en est assez, tu sens le sukki !

Et, joignant le geste aux paroles, il prit un rotin et se mit à poursuivre le pauvre amoureux jusqu'à la porte ; celui-ci porta d'abord involontairement la main à la poignée de son sabre mais il pensa à Têlaïre, et son bras retomba. Arrivé sur le seuil, il se retourna, et vomit un torrent d'imprécations contre son hôte incivil :

Puisse Amida se charger de ma vengeance ! Puisse son fils Canon, de chacun de ses mille bras, laisser tomber sur toi un malheur ! Puisse-t-il faire fuir de toi, comme une eau courante, ces richesses qui te rendent si vain et dont tu profites si peu ! Puisse tes chaussures ridicules devenir l'instrument de ta perte et te conduire par un chemin de pierres et d'épines dans le gouffre toujours béant de la misère !..

— Hao ! koug hao ! bravo ! délicieux ! s'écria la foule qui s'attroupa devant la maison. A bas le vieux ladre ! à bas l'égoïste ! à bas l'usurier ! à bas l'impie ! à bas le chien.

Déjà les pierres sifflaient contre l'avare, et sans doute on lui aurait fait un mauvais parti, si tout le monde ne s'était dispersé soudain à l'aspect d'un *ottona* ou commissaire de police qui parut en haut de la rue. Pour le jeune homme, il alla s'agenouiller, se prosterner la face contre terre devant la statue d'Amida, lui demandant à grands cris ven-

geance, vengeance ! Puis il sortit précipitamment d'Osakka par une porte retirée, jurant qu'il ne se présenterait de nouveau devant Têlaïre que lorsqu'il serait dans un état de splendeur capable de subjuguier l'inflexible Tien-ki.

Du haut de son trône sublime, Amida entendit la prière du poète malheureux, et elle lui fut agréable.

Nous allons voir par quels moyens singuliers la divinité japonnaise accomplit le vœu d'Amien et comment les bottes de l'avare le menèrent à sa perte.

V.

A quelques jours de là, un matin, Tien-ki se promenait seul, selon sa coutume, dans les jardins d'Elysée. Les fleurs thuyas et des jasmins neigeaient doucement. L'air s'emplit de chants, de bruit d'ailes ; et de temps à autre, on voyait voler un bel oiseau qui brillait dans un rayon furtif du soleil comme un rubis vivant. Les fêtes de la nature ne réjouissent pas le cœur de l'avare. Au milieu de ce luxe de végétation, de ces diamants de rosée pendus à toutes les feuilles, de cette mobilité de tous les êtres, de cette exubérance de vie et d'amour ; au milieu de ces premiers rayons d'aurore qui inspirent le génie de l'artiste en éveillant dans son âme le pressentiment d'une vie plus heureuse dans un meilleur monde ; au milieu de tout cela, Tien-ki ne s'occupait que de misérables affaires d'argent. Il jetait un regard de méfiance sur les rares promeneurs qui tous lui semblaient s'occuper de lui. Bientôt les sons d'une conque se firent entendre, annonçant l'arrivée d'une troupe de soldats, et presque en même temps on vit luire des lances, et flotter au vent la bannière où se peignait l'image du dragon sacré. La troupe approcha, et un écriteau en gros caractères, qui portait un soldat placé à la tête des autres, annonça qu'il s'agissait de l'exécution d'un arrêt rendu par le Gho-bou-no-sio, ou Conseil suprême dans une affaire politique.

Un ancien *damio* de la province de Cheng-hu, chargé qui répond à celle de nos préfets de départements, avait, de concert avec les autorités subordonnées, refusé d'obéir à un édit de l'empereur. En conséquence, il fut démis de son emploi, et condamné à la déportation dans l'île *Falsisio*, redoutable récif, entouré d'une ceinture de rochers à pic si escarpés, qu'il n'est possible qu'aux grands oiseaux marins de la franchir, et qu'on est obligé de hisser à l'aide d'une grue les malheureux qui doivent expirer à la tête des autres, annonça qu'il s'agissait de l'exécution d'un arrêt rendu par le Gho-bou-no-sio, ou Conseil suprême dans une affaire politique.

Avant son départ, le seigneur fut conduit au *Champ des larmes*, pour y voir exécuter ses complices. Il y avait eu différents degrés de culpabilité ; et, par suite des sentences diverses, aux uns, on coupait la main ou le pied avec une espèce de scie ; d'autres étaient attachés à une claie par les extrémités ; quelques-uns étaient agenouillés et baissaient la tête, que le bourreau leur abattait par-derrière. A plusieurs, on avait enfoncé de petits drapeaux dans la chair près des oreilles, et l'exécuteur les chassait devant lui à coups de fouet. Il y en avait enfin qui subissaient tout bonnement le supplice de la *cangue* ; c'est-à-dire que leur tête était passée, au moyen d'un trou, dans une énorme pièce de bois qui leur formait un collier pesant plusieurs centaines de livres. Ainsi affublés, ils étaient livrés à un gardien qui ne les quittait pas et les tenait au bout d'une chaîne, comme des animaux féroces. Pendant ces exécutions, des musiciens faisaient un tel tintamarre avec leurs cymbales, leurs clochettes, leurs triangles, et des sortes de tambours de basque, qu'il était impossible d'entendre les gémissements des victimes ou les cris d'horreur, de ceux qui regardaient. Quant on eut bien abreuvé le seigneur de la souffrance morale que doit causer, un tel spectacle, on le fit partir pour le lieu de son exil.

Lorsque le prisonnier passa près de Tien-ki, il leva les yeux pour voir s'il ne rencontrerait pas un regard ami ou compatissant. Les regards s'arrêtèrent sur le visage flétri de l'avare, et il se rappela qu'il avait autrefois fait avec lui des affaires très-avantageuses pour ce dernier. Un éclair de joie passa sur sa physionomie, et il demanda au *bango*, ou officier, qui commandait son escorte, la faveur d'entretenir quelques instants le marchand en particulier. Elle lui fut accordée, et les soldats s'éloignèrent de quelques pas, sans le perdre de vue. Alors le seigneur fit souvenir Tien-ki de leurs relations antérieures et de l'argent qu'il lui avait fait gagner ; ensuite il tira en cachette de dessous sa robe un écrin renfermant des diamants de la plus belle eau, et lui proposa de les lui vendre. Tien-ki tressaillit à la vue de tant de richesses concentrées dans un si petit espace ; mais, se remettant promptement, il eût la lâcheté d'abuser de la situation de cet homme, et de marchander avec lui. Le

seigneur, dont l'escorte s'impatientait, en passa par tout ce que l'autre voulut, et l'avare obtint ainsi, pour une centaine de kobangs d'or, ce qui en valait plusieurs milliers. Le prisonnier reprenait tristement la route de l'exil, et Tien-ki s'en revenait joyeux en pensant au parti qu'il tirerait de cette acquisition, quand tout à coup il se ravise et réfléchit que puisqu'il a eu les diamants pour cent kobangs, il eût pu aussi bien les avoir pour cinquante, le prisonnier étant hors d'état de disputer du prix. Aussitôt il fait volte-face et se met à courir après les soldats. Ceux-ci s'arrêtent surpris; Tien-ki prétend avoir oublié quelque chose d'essentiel, et supplie qu'on le laisse parler de nouveau au prisonnier. A ce dernier, il jure par Amida qu'il s'est trompé sur le prix, que les diamants ne sont pas tels qu'il avait cru les voir d'abord; en un mot, qu'il lui est impossible de donner plus de cinquante kobangs, ce qui même le gênera beaucoup. Le seigneur haussa les épaules et rendit cinquante pièces d'or. Mais la cupidité saurait-elle se rassasier jamais? elle ressemble au gouffre d'Ama-Wa, à l'extrémité orientale de l'île d'Ama-Su-Ki, lequel engloutit en une seconde, barques, navires, équipages, et par son bruissement épouvantable, semble demander sans cesse de nouvelles victimes.

—Imbécile! se dit l'avare en se frappant le front; mais si je n'avais voulu donner que vingt-cinq kobangs, que vingt même, n'eût-il pas été forcé de les accepter également?

Et notre homme de vouloir encore une fois arrêter l'escorte.

Pour le coup, les soldats impatientés saisirent leurs sabres et lui en appliquèrent du plat sur les épaules. Deux d'entre eux même se détachèrent et lui donnèrent la chasse pendant quelque temps.

VI.

Tout bien compté, le marchand venait de conclure une affaire magnifique. Dans des circonstances pareilles, c'était l'usage à Osokka de donner des fêtes à ses voisins et à ses amis, de faire venir des musiciens et des *ghecko*, espèce de courtisans qui chantent en s'accompagnant de la samsie, et de distribuer quelques aumônes aux indigents. Toutes ces choses étaient aussi inconnues à Tien-ki que les romans de Paul de Kock. Néanmoins, il se mit en tête de faire de la dépense, des folies, de se plonger dans un océan de jouissances. Pour tous les peuples l'Asie, et en particulier pour les Japonais, se baigner est un moyen d'ineffables délices. Outre les bains publics nombreux et magnifiques, auxquels les femmes se rendent aussi bien que les hommes, chaque particulier un peu aisé, a sur le derrière de sa maison, auprès de son jardin, une salle d'étuves revêtue de porcelaine et abondamment pourvue de tout ce qui peut chatouiller les sens. Dans les plus riches de ces étuves, il y a au milieu de la salle un bassin de marbre blanc, d'où un jet d'eau s'élance et va frapper le dôme incrusté d'arabesques d'or. Autour sont des coussins faits avec les plumes du ventre des goélans cendrés. Les miroirs, les essences, les huiles parfumées, tous les objets de toilette sont en profusion. Le massage est en grand honneur comme curatif puissant des délabations d'organe.

Ce sont les Japonais qui ont inventé ce singulier raffinement qui consiste à souffrir que la langue d'un enfant, pénétrant dessous vos paupières, vous nettoie le globe de l'œil; opération qui loin d'être nuisible, répand dans tout l'orbite une sensation de fraîcheur aussi neuve que délicieuse.

Tien-ki, n'avait pas plus d'égard pour cette coutume que pour les autres; il avait fait arranger une étuve et un jardin pour sa fille seule.

Dans cette occasion, il se résolut de se rendre au bain public; et cet idée lui sembla tellement sublime, qu'il courut en faire part à son voisin, débitant de *sokki*, ou vin japonais, obtenu par la fermentation du riz. Le susdit voisin nommé Kaoka, regarda fixement l'avare pendant deux ou trois minutes. Lorsqu'il se fut assuré qu'il parlait sérieusement il lui proposa de l'accompagner. Tien-ki accepta, avec l'espoir secret que le marchand de sakki paierait toute la dépense. Ils se mirent en route sous le même parasol, et à leur voir ainsi cheminer, un Parisien se fût appelé le tableau appendu devant un magasin de nouveautés, et au bas duquel on lit: *Aux deux Magots*.

Dès qu'ils furent entrés dans la salle d'attente, où il est d'usage de déposer sa chaussure, Tien-ki se mit en devoir d'ôter ses monstrueuses semelles. Son voisin, qui le voyait suer et souffler à ce travail, ne put s'empêcher de lui adresser quelques bienveillantes observations.

—Riche Tien-ki, lui dit-il, vos bottes sont la fable d'Osakka; elles vous rendent ridicule au dernier point. De grâce, cher voisin, ne sauriez-vous mettre des brodequins plus convenables?

—Que voulez-vous? répartit l'avare, j'y tiens. J'aime ces bottes, où mes pieds sont à l'aise, et que je ne serai pas obligé de renouveler souvent. Quant à ce que les autres peuvent en penser, je m'en soucie comme un éléphant d'une prune.

—Comme vous voudrez reprit son compagnon; je vous disais cela seulement dans votre intérêt et parce que j'ai de l'amitié pour vous. Du moment où vous paraissez contrarié, je reprends mes observations.

Et ils se mirent dans le bain. Ils y étaient depuis quelques minutes à peine, lorsque des valets parurent tout-à-coup et chassèrent les baigneurs à coups d'épées. On parfuma le bain des essences les

plus précieuses. Un banjo venait de passer devant la maison, et il lui avait pris fantaisie d'y entrer. Les premiers domestiques qui avnient trouvé dans la salle d'attente les ignobles chaussures de l'avare; les avaient jetées au loin avec mépris; aussi lorsque celui-ci revint, plein de mauvaise humeur d'avoir été malhonnêtement dérangé, il eut beau chercher partout ses bottes, il ne trouva que les magnifiques brodequins du banjo. Il s'imagina que c'était peut-être un don galant du vendeur de sakki.

—Voyez-vous ce petit Kao-ka, se disait-il, comme il s'y est pris adroitement pour me faire ce cadeau! Me parler d'abord de mes bottes... Je comprends maintenant. L'excellent homme. Il faudra que lui offre une tasse de thé.

Et tout en parlant, en admirant les brodequins, en les caressant; il les attachait à ses pieds. Puis il continua à se dire:

—Puisque Kao-ka a été si généreux, il ne voudra pas probablement que je paie ma part de la dépense. Il est homme à ne pas faire les choses à demi.

En conséquence, il annonça au bureau que son compagnon acquitterait les frais; puis il sortit, fier comme un mandarin, sans se douter de l'orage qui grondait derrière lui.

Comme tous les hommes blasés, pour qui la volupté n'est plus qu'un dégoût, le banjo venait à peine d'entrer dans son bain, qu'il manifesta l'envie d'en sortir. Aussitôt les valets courent chercher ses vêtements; plusieurs se précipitent vers les babouches: o désappointement! plus de babouches garnies de perles!

Ils ne savaient que penser, lorsque Kao-ka, piqué de ce que son compagnon lui avait laissé toute la dépense, leur donna le mot de l'énigme, et les lâcha à la poursuite de l'avare. Il n'était pas loin. Il fut bientôt rattrapé; et, chaussé de son vol, on le ramena au bain. Là, il fut d'abord en butte aux railleries des valets; on le menaça de le mettre à la question. Le banjo, dès qu'il sut de quoi il s'agissait, lui fit appliquer un certain nombre de coups de bambou sous la plante des pieds, espèce de massage peu confortable après un bain chaud. Pour sortir de là, Tien-ki fut obligé de distribuer, en gémissant, entre les valets, une vingtaine de kobangs qu'il avait sur lui, et de rechausser ses bottes immondes.

Premier effet de la vengeance d'Amida.

A continuer.

LE CASTOR.

Québec,

MARDI, 28 MAI, 1844.

Les événements, comme dit le proverbe anglais, projettent leur ombre au devant d'eux. Le ton de quelques journaux, les adresses de quelques loyaux, les réponses officielles du gouverneur, l'air mystérieux des ministres britanniques lorsqu'ils parlent des affaires canadiennes, peuvent donner à croire qu'il se prépare pour le pays une crise autrement grave, autrement importante que la crise ministérielle, qui, loin de se calmer dure encore et ne promet pas de se terminer sitôt.

Par une portion de l'adresse loyale des loyaux de Montréal que nous donnons plus loin et parla réponse de son Excellence que nous copions en entier de l'*Aurore* on verra que les accusations de déloyauté sont à l'ordre du jour; d'un autre côté l'association de la réforme du Haut-Canada croit devoir, dans son adresse au peuple, se défendre sérieusement de songer à l'émancipation du pays. Jusques-là tout était passable et l'on était dès-long-tems familier avec le stigmate de *rebelle* que les partisans des abus, de l'oligarchie, du pouvoir absolu, plus ou moins agités, quoiqu'on en dise, par l'amour ou l'envie des *dépouilles*, jettent de mémoire d'homme comme argument qui dispense de tout autre à ceux qu'on ne sait de quel autre côté prendre. Mais voici que la *Gazette* de Québec, qui s'était jusqu'ici bornée à des restrictions plus ou moins ambiguës, à des mots plus ou moins malins contre les ex-ministres et contre tous les partisans de la réforme qu'elle désigne sous le nom d'agitateurs, se livre à une tirade dans laquelle elle fait chorus avec les loyaux de Montréal, avec le gouverneur-général et rajeunit le cri de rebelle que l'abus menaçait de faire vieillir. En voici quelques extraits:—

“En vérité si le *grand principe* du gouvernement responsable, comme les ex-ministres l'entendent, était promulgué, nous aurions l'anarchie constituée, avec cette différence que ceux qui ont les *dépouilles* auraient l'avantage d'une représentation inégale, des taxes permanentes, des allocations perpétuelles, sans le consentement du peuple et la perspective de vivre long-tems aux dépens du public sans aucune responsabilité quelconque.

“Il est possible que les chefs de l'association de la réforme soient sincères dans leurs assurances de fidélité à la *convention* anglaise. S'ils ne le sont pas; s'ils sont sincères envers le *grand principe* au point de ne plus accorder à la reine et à son représentant le *pouvoir exécutif*, dans la province, ils devraient, de suite, et comme des honnêtes gens adopter les actes du gouvernement responsable du Rhode Island, du 1er Mercredi de Mai 1776, deux mois avant la déclaration d'indépendance, 66 ans avant de se révolter de nouveau, mais sans succès cette fois.

(Le journal cite ensuite l'acte en question qui en effet pourra servir de modèle à celui que passeront les *sujets anglais* du Haut-Canada lorsqu'il leur prendra idée de suivre

l'exemple des anciens *sujets anglais*, aujourd'hui les américains de l'Union; cet acte en rappelle un qui était intitulé. “*Acte pour assurer l'allégeance à sa Majesté de ses sujets dans cette colonie etc*” et pourvoit à la continuation du gouvernement en substituant dans les commissions des cours de justices, des officiers civils et militaires le nom du gouverneur de la colonie à celui du roi.)

Le même journal continue et dit: “Si les Réformistes de Toronto n'ont pas en vue quelque chose de la sorte toute leur adresse tend à les mal représenter ou nous ne la comprenons pas bien.

Les ex-ministres en acceptant leurs charges sous l'acte de l'Union en ont sanctionné les dispositions iniques.”

“L'adresse réclame pour les ex-ministres du désintéressement vu qu'ils ont abandonné leurs emplois.— Qui ne voit pas que d'après le *grand principe* du gouvernement responsable comme ils le comprennent, leur démission n'était qu'un pas pour s'assurer le pouvoir sans contrôle ni sans frein; le patronage et les émoluments pour lesquels ils ont combattu, par le vote de ceux qui sont sous leur influence.”

“Ce n'est pas la première fois que l'ambition a sauté trop loin etc.”

D'après tout ce qui se dit, tout ce qui s'écrit, des alarmistes pourraient répandre de lugubres nouvelles et prophétiser malheur à la cause de la liberté. Néanmoins l'exemple du passé doit rassurer les amis de la réforme et les faire persévérer dans leurs efforts. La bonne cause marche à grands pas et n'est arrêtée par les obstacles que pour les entraîner avec elle et reprendre un cours plus rapide. Ceux qui douteraient de ses progrès n'ont qu'à jeter un coup-d'œil autour d'eux et ils verront que ses ennemis même sont réduits aux expédients pour la combattre; qu'ils doivent prendre ses allures, son nom, sa bannière. C'est ainsi que les tories d'autrefois s'intitulaient *constitutionalists*; ils voulaient la constitution d'alors dont le peuple se plaignait. Le gouvernement responsable eût été pour leurs oreilles un cri de rébellion et d'indépendance; aujourd'hui ces mêmes hommes veulent bien le gouvernement responsable; le mot ne les effraie pas; mais ils veulent que la chose ne soit accordée que comme l'entend le gouverneur. Quand le pays, par l'âge et par le cours des événements, sera conduit à son indépendance ils voudront de la domination britannique avec le gouvernement responsable tel que le veut aujourd'hui le peuple de la province. Comme on voit il faut peu s'embarrasser de cette caste dont la puissance décroît chaque jour, dont les efforts doivent désormais se borner à retarder le progrès. Que le peuple maintienne avec prudence, mais avec fermeté, la position qui lui convient; qu'il choisisse ses représentants parmi les hommes dont il est sûr; qu'il ne se laisse pas intimider par les accusations que l'on porte contre lui et tout ira bien; la tyrannie a bien ses avantages pour ceux qui l'exercent, mais on a découvert qu'elle coûte trop cher. Par ce qui précède nous ne voulons pas prédire qu'il ne sera rien entrepris contre la liberté par les ennemis du pays mais du moins que leurs efforts seront à coup sûr infructueux en définitive.

[Voici la partie la plus importante de l'adresse de quelques citoyens de Montréal, à laquelle nous faisons allusion dans un autre article.]

Nous les marchands soussignés, commerçants, artisans et autres, habitants de la cité de Montréal, avons l'honneur d'approcher respectueusement Votre Excellence, dans la présente crise momentanée des affaires publiques de cette province; pour vous offrir l'assurance de notre attachement dévoué à la personne et au gouvernement de notre gracieuse Souveraine; pour exprimer notre confiance inébranlable dans la sagesse et la libéralité de l'administration du gouvernement de votre Excellence; et pour enregistrer notre protestation solennelle contre les attentats insidieux du ci-devant conseil exécutif pour établir une oligarchie oppressive sur les ruines de la prérogative de la couronne et des libertés du sujet.

Nous osons aussi offrir humblement et sincèrement notre profonde reconnaissance pour la ferme résistance offerte par votre Excellence, aux demandes inconstitutionnelles du ci-devant conseil exécutif, qui, si elles étaient accordées, devraient, nous le croyons, se terminer par la séparation du Canada d'avec l'empire britannique, et nous dépouilleraient des privilèges inestimables de sujets britanniques, que nous avons reçus de nos pères, et qu'il est en premier devoir de conserver intacts, et de léguer à nos futurs enfants.

Quoique nous soyons entièrement d'accord avec votre Excellence que le Canada ne peut être gouverné que d'accord avec les désirs de la majorité du peuple, tels qu'exprimés par leurs représentants, et que le gouvernement, tel que défini dans les résolutions adoptées par la chambre d'assemblée en septembre 1841, est le seul applicable à l'existence sociale et à la condition politique de notre pays, nous tombons parfaitement d'accord avec l'interprétation donnée par votre Excellence sur ce système de gouvernement et sur ces résolutions; et nous nous engageons, de cœur et de tête, à soutenir votre Excellence dans la noble et patriotique détermination prise par votre Excellence, pour la défense, également, de la prérogative constitutionnelle de la couronne, et des droits et libertés du peuple.

Réponse du Gouverneur.

Aux Marchands, Commerçants, Artisans et autres habitants de Montréal, qui ont signé l'Adresse de cette ville.

“Je vous remercie sincèrement, messieurs, pour votre

loyal et patriotique adresse, et pour l'assurance de votre attachement dévoué à la personne et au gouvernement de notre gracieuse Souveraine.

L'expression de votre confiance dans mes efforts pour conduire l'administration du gouvernement de sa majesté en cette province sur des principes sages et libéraux, et de votre approbation de l'opposition qu'il a été de mon devoir de faire à des demandes inconstitutionnelles, est des plus encourageantes et confirme l'assurance que j'ai toujours reposée sur le bon sens du peuple pour m'appuyer dans ces démarches que je crois être non moins nécessaires à la conservation des libertés du sujet qu'au maintien de la prérogative royale qui, dans la constitution britannique, sont inséparablement unies l'une à l'autre.

Je me réjouis de voir que vous concourez dans mes ardens désirs que le Canada soit gouverné d'après les vœux de la majorité du peuple tels qu'exprimés par ses représentants et d'après les résolutions de septembre 1841; et j'espère sincèrement que la modération et les égards pour les vrais intérêts du pays chez tous les partis, me mèneront en état de donner un plein et entier effet à ces principes, et de promouvoir par là le bonheur et la prospérité de la province. Les vrais ennemis de ces principes sont les individus qui, non contents de posséder tout ce qui constitue le gouvernement responsable, en refusant de mettre la main à l'œuvre avec modération, et en poussant leurs prétentions au-delà de toutes extrémités, entravent l'opération et le rendent impraticable, et qui, lorsque tous les actes du gouvernement de sa Majesté vis-à-vis de la colonie sont une preuve de son désir ardent d'en avancer la prospérité, d'assurer ses libertés, de consulter ses sentiments et de promouvoir son bonheur, cherchent en retour à fouler aux pieds la couronne, à réduire l'autorité de sa Majesté au dernier degré d'avilissement et à détruire ainsi la constitution.

Conservons cette constitution inviolable; protégeons les droits et les libertés du peuple; administrons le gouvernement avec justice égale pour tous; évitons la domination exclusive d'aucun parti; maintenons intacte l'intégrité de l'empire et l'union entre le Canada et la mère-patrie, seront les objets constants de mes efforts continus; et si avec l'aide du peuple je réussis à accomplir ces résultats, mes dernières années seront bénies du plus parfait bonheur dont je puisse jouir de ce côté-ci de la tombe. Les vœux affectionnés que vous m'avez exprimés exigent de moi la plus grande reconnaissance.

Ça été la source d'un profond regret pour moi que d'appréhender au-delà de tout doute que la dernière élection dans votre ville a été troublée par des scènes de violence subversives des droits des électeurs. On doit avoir le plus grand respect pour la chambre d'assemblée composée de représentants du peuple; mais si l'on renverse la liberté et la franchise électorale, ils cesseront d'être les représentants du peuple qui sera dépouillé d'une de ses prérogatives les plus importantes. L'outrage et le mépris des lois sont les avant-coureurs ordinaires du despotisme. L'ordre est le support de la liberté. Je m'abstiens de faire aucune remarque sur les circonstances particulières ou sur les individus qui furent concernés dans les événements disgracieux auxquels j'ai fait allusion; mais je ne puis m'empêcher de sentir que toute la violation de la franchise électorale porte un rude coup principalement aux prérogatives les plus chères, aux droits et aux libertés du peuple, aussi bien qu'à l'ensemble de la constitution en général.

Les journaux ont annoncé que Mr. le Juge Fletcher du district de St. François se retirait à demi salaire, que Mr. McCord juge à Montréal le remplaçait et était lui-même remplacé par Mr. Barnard. La raison de la nomination de ce dernier Monsieur serait selon quelques uns l'embaras où se trouve l'administration qui lui aurait presque promis la charge de Solliciteur-général et n'oserait la lui donner à cause de l'opinion publique qui s'est vivement prononcée contre un tel choix. Nous l'avons déjà dit, nous ne connaissons ni Mr. Barnard ni sa capacité; mais si la presse ne s'est pas trompée, si la raison de son élévation au banc est celle que l'on donne, nous ne connaissons rien de plus ridicule pour le pouvoir ni de plus injurieux pour le pays. Quoi donc! Sa majesté croirait-elle pouvoir confier impunément la décision des intérêts les plus chers de ses sujets à celui qu'elle ne jugerait point capable de défendre les siens? Elle dirait à un homme:—Vous n'avez point les connaissances nécessaires pour être mon avocat; mais vous serez le juge de tous ces braves gens que voilà.

On nous prie d'annoncer que la publication du *Menestrel* commencera vers le milieu de Juin prochain. Elle a été retardée par la non arrivée du matériel nécessaire pour l'impression de sa partie musicale.

Le vent d'Est qui nous amène depuis quelques jours la pluie et le froid a poussé aussi dans notre port près de deux cents vaisseaux d'outre-mer. L'entrée de la rade offrait, dimanche dernier, le spectacle le plus beau, le plus pittoresque qui se puisse imaginer, spectacle qui recréait l'âme de l'homme d'affaires et du poète; l'un voyait l'activité renaitre, la spéculation s'agiter, l'or et l'argent circuler; celui-ci s'extasiait sur la majesté de notre fleuve animé d'une multitude de voiles qui se groupaient sous mille formes diverses et se détachaient en blanc sur son eau bleue et paisible. Heureuse et belle contrée que celle où la nature et la civilisation s'entraident pour satisfaire les goûts dominants de l'esprit humain, l'activité industrielle et la poésie contemplative!

Son Excellence Sir Charles Metcalfe avec sa libéralité ordinaire a fait à la *Société Canadienne d'Etudes Littéraires et Scientifiques* le don généreux d'une somme de £ 10 accompagnée d'une lettre très-flatteuse pour ceux qui font partie de cette jeune institution.

Comme nos abonnés doivent présumer que nous n'avons pas à notre disposition de fortes avances pour les frais considérables que nécessite la publication de nos journaux, nous pensons qu'ils n'auront pas de répugnance à se conformer aux conditions de paiement de la souscription. Nous les prions en conséquence de vouloir bien payer le compte que nous leur enverrons prochainement pour le semestre courant; pour chacun d'eux c'est un déboursé presque indifférent tandis que la réunion de ces petits montants forme une somme que nous ne saurions trouver ailleurs. Nos lecteurs de la campagne voudront bien, au compte que nous leur transmettrons, ajouter ce qu'ils penseront consciencieusement nous devoir pour arrérages.

NOUVELLES LOCALES.

La corporation de Québec dans sa dernière séance a reçu un rapport du Comité des chemins qui propose de consacrer la somme de £ 3752 à des améliorations réparties comme suit:—Dans les quartiers St. Louis et du Palais £ 795; dans le quartier St. Pierre £ 493; Champlain, £ 290; St. Roch £ 395; St. Jean £ 299; et £ 1300 comme dépenses générales pour trottoirs, nettoyage de rues etc. y inclus £ 100 pour faire exécuter un plan de la Cité.

Son honneur le Maire a reçu l'autorisation de nommer une personne compétente à l'emploi de collecteur des taxes etc avec un salaire de £ 100.

La Seigneurie de Beauport a été adjugée par le Shériff à P. PATTERSON ECR. pour la somme de £ 8300.

Un corps nombreux de journaliers et d'ouvriers armés et équipés pour le séjour dans la forêt est parti hier pour aller travailler au chemin militaire de la frontière.

Le corps d'un jeune homme du nom de George Hamman fils de Madame Hamman du Neptune Inn a été trouvé noyé dans la rivière St. Charles, hier matin; il avait disparu depuis 15 jours.

FAITS DIVERS.

—En Angleterre et dans le pays de Galles, il meurt par année 50, 000 personnes atteintes de consommation.

—A Londres une dame riche qui a sa voiture à quatre chevaux et fréquente la cour a été condamnée à six mois de travaux forcés pour avoir volé une paire de gants dans une boutique.

UN REPUBLICAIN.—Le Général Acao qui exerce tant d'influence sur les nègres de St. Domingue nese pare d'aucun uniforme; il porte ordinairement une veste et des culottes faites de l'étoffe barquée en usage parmi les habitants des pays chauds, avec un vieux chapeau de paille et va nu-pieds. Il attache seulement à ses pieds nus une grosse paire d'éperons. Parmi ses actes d'autorité et d'indépendance on cite l'arrestation et l'emprisonnement pour cause d'insubordination, de deux généraux inférieurs ses anciens camarades d'insurrection.

UN SINGULIER JURY. A Gloucester un marchand de liqueurs avait fait poursuivre et condamner un voleur. Parmi les effets reconnus comme lui appartenant était une bouteille d'eau-de-vie. Quand les jurés eurent rendu leur verdict de culpabilité, l'aubergiste voulut ramasser les articles qu'il avait retrouvés; il lui manquait la bouteille d'eau-de-vie; après bien des recherches et sur l'indication d'un spectateur on fouilla un des jurés sur qui l'objet deux fois volés fut enfin découvert. Si pareille chose se passait en Canada il se trouverait assez de journaux pour crier que le peuple de ce pays n'est pas fait pour jouir d'une telle prérogative et demander qu'on la lui retire.

Annouces.

GRANDE VENTE DE MEUBLES.

L'ASSORTIMENT considérable de meubles formant le fonds de l'atelier d'ébénisterie et de meublerie des soussignés sera vendu à l'enchère à leur magasin N^o. 27 Rue des Fossés, Fanbourg St. Roch.

MARDI PROCHAIN 4 JUIN.

Les particuliers et les marchands dans cette ligne feront bien de profiter de cette occasion vu que tout sera vendu sans réserve.

PIERRE & FRANCOIS DROUIN.

Meubliers-Ebénistes.

Québec 28 mai 1844.

THE QUEBEC DIRECTORY

AND STANGERS' GUIDE,

(Almanac des Adresses et Guide de l'étranger à Québec.)

1844-5—Prix., 7s. 6d.

ON informe respectueusement ceux qui désireraient souscrire à cet ouvrage que des listes sont ouvertes pour recevoir leurs signatures à la BOURSE DE QUEBEC, chez MM. T. CARY & Co. MM. COWAN & fils, et M. J. B. FRECHETTE père.

Le compilateur sera très-obligé à ceux qui voudront bien l'informer de leur changement de bureau ou de domicile. Ceux qui voudraient faire insérer des annonces dans l'ouvrage sont priés d'en donner avis sans délai.

ALFRED HAWKINS.

Québec 23 avril 1844.

Galerie

DES

Illustrations Canadiennes.

Le soussigné se propose de publier par livraisons une série de portraits lithographiés des hommes dont la réputation honore le pays ou dont le nom se rattache à son histoire.

Chaque livraison consistera en un portrait d'un format commode à encadrer ou à conserver en cahier et d'une notice biographique imprimée avec soins et dont la collection formera un ouvrage précieux. Vu la difficulté de se procurer les documents nécessaires pour cette publication dans leur ordre chronologique, chaque livraison paraîtra à mesure qu'un portrait pourra être prêt.

Ceux qui auraient à leur portée le portrait peint, dessiné ou gravé de quelque personnage dont le souvenir serait cher au pays sont priés d'en donner communication au soussigné dont l'objet principal est de fournir aux bibliothèques canadiennes un recueil qui leur manque, qu'on ne saurait attendre du dehors et qui deviendra d'autant plus difficile à compléter qu'on tardera davantage à l'entreprendre. Toute personne qui prêtera un modèle aura droit à quatre exemplaires.

Chaque portrait sera frappé sur beau papier pour les souscripteurs seulement.—Prix de la livraison: 30 sous, payables à la réception. On souscrit à ce bureau.

N. B. Le premier numéro qui se composera du portrait de MONSIEUR DE LAVAL, premier évêque de Québec fondateur du collège de cette ville et de plusieurs autres institutions, sera livré très-prochainement.

N. AUBIN

Québec 21 Mai 1844.

VENTES DU SOIR ET DU JOUR.
MARCHANDISES SECHES DE FANTAISIE ET DE FONDS
Coutelles, Papeteries, Hordes, Etc. Etc.

PAR

D. DROUIN.

LES ventes du soir seront continuées les LUNDIS ET JEUDIS de chaque semaine, commençant à SEPT heures chaque soir, et les ventes du jour commenceront à DEUX heures et DEMIE le JEUDI de chaque semaine.

Tous les articles mis en vente seront vendus sans réserve pour argent comptant.

N. B.—Pour les particularités voir les affiches.

Québec, 13 Mai 1844.

HOTEL DU GLOBE,
N^o. 11 Rue St. Louis.

[CI-DEVANT TENU PAR MR. SCHEUP.]

Le soussigné informe respectueusement les habitants de Québec et les voyageurs en général qu'il a loué l'établissement ci-dessus où il espère par ses attentions mériter une portion de la faveur publique.

N. B. Vins, liqueurs, bière de la meilleure qualité, sirops, soda water etc. Collations servies sous le plus court avis.

D. S. CHRISTMAS.

Québec 21 Mai 1844.

Avis.

AUX MARCHANDS DE CAMPAGNE.

FAIENCE! FAIENCE!!
FAIENCE!!!

A plus bas prix que l'année dernière,

CHEZ

S. LEVY,

Rue St. Jean, Haute-Ville.

Québec 23 avril, 1844.

A VENDRE.
100 Acres de Terre de qualité supérieure.

Situés dans les Township de Broughton No. 25 au 9ème rang
S'adresser à
E. G. CANNON N. P.
Rue St. Louis.

JOURNAL D'AGRICULTURE CANADIEN.

PUBLIE A MONTREAL TOUS LES MOIS
PAR WILLIAM EVANS,
Editeur et Propriétaire.

A UNE PIASTRE PAR ANNEE,
PAYABLE D'AVANCE.

TOUT maître de poste ou autre personne qui procurera six souscripteurs, aura droit à une copie gratis;

Comme l'objet de ce journal est de promouvoir les Progrès de l'Agriculture, en répandant les connaissances par le moyen qui coûte le moins possible, on ne demande qu'une somme qui défraie seulement les dépenses. Le Prix de la souscription ne sera donc que de 5s par an. Les sociétés, et communautés pourront se le procurer aux conditions suivantes. —

copies pour \$30
do do 15
do do 8

Payables aussi d'avance.

On reçoit des souscriptions chez N. AUBIN agent pour Québec.

J. J. SIMS.

PHARMACIEN ET DROGUISTE,

Place du Marché de la Haute-Ville.

PREVIENT respectueusement ses amis et le public en général qu'il a reçu par les derniers arrivages son assortiment complet de

PRODUITS CHIMIQUES, DE DROGUERIES DU PREMIER CHOIX, DE MEDICINES BREVETÉES, Etc., Etc.

—AUSSI—

PEIGNES BROSSES SAVONS DE TOILETTE

Parfumerie, Eponges. etc. etc.

Qu'il a achetés au COMPTANT, ce qui lui permet de les vendre au-dessous des prix ordinaires.

Véritable Feuille des Bermudes, Tamarins des Indes Occidentales.

MIEL DE MONTREAL,

A des taux réduits.

Québec Der. 1844.

AUX MILICIENS.

MESSIEURS.

JE suis prêt à recevoir vos procurations et à retirer du gouvernement les *Scripts* qui vont vous être accordés en récompense de vos services dans la dernière guerre.

Sans ma requête du 2 octobre, à laquelle il est fait allusion dans la Proclamation de Son Excellence le Gouverneur Général, vous n'auriez point obtenu la récompense en question. Puisque cette requête a eu un si bon effet pour vous, vous devez donc m'adresser vos procurations et vos congés ou certificats de service.

JOS. LAURIN,
Notaire.

TRAITE ELEMENTAIRE DE MUSIQUE.

LE Soussigné annonce respectueusement à ses élèves, aux directeurs d'écoles et au public en général qu'il a préparé un **TRAITE ELEMENTAIRE DE MUSIQUE** rédigé d'après les meilleures méthodes modernes.

Cet ouvrage qui contiendra les principes généraux de l'art, les préceptes nécessaires pour l'étude du Chant, le doigté et l'accord des principaux instruments, est livré à l'impression et paraîtra prochainement.

On reçoit des souscriptions dans les principales librairies, au bureau du *Castor* et chez le soussigné.

Prix 30 sous; pour les souscripteurs 1 chelin.

Québec, 29 Février 1844.

C. SAUVAGEAU.

HOTEL A SAINT-THOMAS-

LE soussigné offre les plus sincères remerciements à ses amis et au public en général pour l'encouragement qu'il a reçu comme Hôte à St. Michel, et prend occasion de les informer qu'il continuera à tenir Hôtel à St. Thomas, dans la maison ci-devant occupée par M. Fréchette, près du grand pont, sur la Rivière du Sud. Le nouveau local qu'il occupera au premier mai prochain est spacieux et agréablement situé, et il se flatte qu'il méritera de nouveau l'encouragement de ses amis et du public en général par son assiduité et sa ponctualité.

MICHEL BACQUET.

St. Michel, le 10 avril 1844.

APPRENTI IMPRIMEUR.

ON a besoin à ce bureau d'un jeune homme comm apprenti imprimeur.

SOCIETE DISSOUT.

LA société qui existait entre les soussignés sous la raison de N. AUBIN & W. H. ROWEN pour la publication du *Castor* et du *Fantastique* jusqu'à l'incendie qui a détruit leur établissement est dissoute de consentement mutuel. Mr. N. AUBIN est autorisé à continuer les affaires de la susdite société.

N. AUBIN
W. H. ROWEN;

ALMANACH DES ADRESSES.

On annonce dans la liste qui suit moyennant 5s. pour l'année. On n'a pas droit à plus de trois lignes pour ce prix.

F. M. DEROME. Avocat, a transporté son ETUDE dans la maison No. 11, la première, après la porte Prescott, rue Lamontagne Basse-Ville.

J. B. CORRIVEAU, importateur de Chapeaux de Londres et de New-York qu'il offre à des prix réduits, au second magasin en dehors de la porte de la Basse-Ville. Aussi, Chapeaux du pays au plus bas prix en gros et en détail.

EDOUARD THIVIERGE, Marchand Tailleur, No 11, Rue du Pont, Faubourg St. Roch.

THOS. LARIVIERE, MEUBLIER et faiseur de chaises Rue Des fossés, No. 102 près de l'Ecole de Saint Roch.

J. O. VALLIERE, Manufacturier de chaises, Meubles et Vernis Copal; No. 222, Rue St. Valier près du Parc.

P. GINGRAS Junr. Marchand, Rue Lamontage No. 11, et Rue Champlain No. 313, Basse-Ville.

LOUIS LEMOINE, Armurier-Mécanicien, rue St. Jean, No. 40, Haute-Ville.

McDONALD & LOGANS, fabricants de papier, et tapissier Rue St. Paul.

AVERTISSEMENT

TOUS ceux qui doivent aux biens des Jésuites, pour cens, rentes lods et ventes, rentes de moulins, de fermes, terres etc. etc. sont par le présent requis de payer immédiatement au soussigné, faute de quoi ils seront tous poursuivis sans distinction.

LOUIS PANET.

Agent.

Québec, 19 Décembre 1843.

O. St. AMAND,

Ebeniste et Tourneur.

No. 51 Rue St. George, Faubourg St. Jean.

INFORME Messieurs les Imprimeurs qu'il vient d'établir une machine expressément destinée à couper toute espèce de FOURNITURE à leur usage, depuis la règlette de l'épaisseur d'une feuille de papier jusqu'aux plus fortes divisions pour pagination etc, le tout garanti de la plus grande exactitude et régularité. Ses prix sont très modérés.

Graines de Jardin

FRAICHES.

LE SOUSSIGNE vient de recevoir de la Graine d'Oignon et d'autres Graines de Jardin garanties du crû de 1843.

—AUSSI—

UN GRAND APPROVISIONNEMENT
PILULES DE VIE VEGETALES DE PARR.

J. J. SIMS

APOTHECAIRE ET DROGUISTE.

Place du Marché de la Haute-Ville.

Québec 1 Février 1844.

HOTEL BLANCHARD.

[Steamboat Hotel.]

Place du Marché de la Basse-Ville, Nos. 1 et 2.

LE soussigné, reconnaissant de l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à présent. en fait ses plus sincères remerciements au public en général et à ses amis en particulier; il espère qu'ils voudront bien lui continuer cet encouragement, et il n'épargnera aucun effort ni aucune dépense pour en mériter la continuation.

Dans ce but il a beaucoup agrandi son Hôtel, en réunissant trois maisons (celle des héritiers Garneau, celle des héritiers Bruneau et celle de C. Smith Ecuier, en un seul corps de logis, contenant soixante appartements, avec les dépendances nécessaires. Ses prix seront très modérés.

N. B.—Il offre l'usage de ses Salles pour les Assemblées Publiques.

JACQUES BLANCHARD.

Québec, 30 Janvier, 1844.

BIERE DE TEMPERANCE,

EXTRAITE DE RACINES,
DE L'INVENTION DU

DR. BROWN,

Manufacturée seulement par

Mr. O'SULLIVEN,

N. 184, Rue St. Jean, Faubourg St. Jean, Québec.

CE breuvage agréable qui est maintenant en grand usage aux Etats-Unis et en Europe depuis l'institution des nombreux sociétés de tempérance totale est hautement recommandé par des membres de la faculté. Le fabricant peut garantir qu'aucun stimulant alcoolique n'entre dans cette composition uniquement tirée du jus de diverses racines dont la propriété reconnue est de purifier le sang.

Depuis qu'il s'est établi à Québec, des centaines de familles ont été régulièrement approvisionnées et s'en déclarent entièrement satisfaites.

Les ordres laissés à l'adresse ci-dessus seront exécutés ponctuellement.

Prix: 1s. 3d. la douzaine de bouteilles d'une chopino.

UNE FAMILLE CANADIENNE respectable, demeurant dans un des plus beaux quartiers de la ville serait disposée à prendre deux ou trois pensionnaires au 1er Mai prochain.—S'adresser à ce bureau.
Québec 22 février 1844.

MANUFACTURE

DE POELES RUSSES A PATENTE.

N. 99, rue et faubourg St. Valier, à Québec.

M. SMOLINSKI prie les personnes qui désireraient faire ériger de ces poêles avant l'hiver prochain, dans des édifices, soit publics ou privés, de vouloir bien ne pas tarder à lui transmettre leurs commandes, par lettres affranchies si elles veulent qu'il puisse les servir à temps, et surtout les lieux éloignés avant la clôture de la navigation. Vu l'impossibilité de se procurer sur-le-champ, dans ce pays, assez d'ouvriers formés à ce genre de fabrication, s'il venait un trop grand nombre de commandes à la fois, l'on sera servi dans l'ordre de leurs dates.
Québec Novembre 1843.

ON exécute à ce bureau tous les genres d'impression en Typographie, comme

DE PAMPHLETS, LIVRES, AFFICHES, CIRCULAIRES,

BLANCS POUR LES NOTAIRES ET LES AVOCATS

Etiquettes, Cartes d'Affaires et de Visite, Etc.

Le tout sous le plus court avis, dans le dernier goût et à des prix modérés.

SERIE DE COURS OFFERTS AU PUBLIC

PAR

La Société Canadienne d'Etudes Littéraires et Scientifiques,

CES cours dont ci-suit l'énoncé, commenceront Lundi 15 Janvier 1844. La société aurait bien désiré y admettre tout le public mais le local dont elle dispose n'étant pas assez spacieux pour le permettre il a fallu restreindre l'admission à un nombre limité. Toute personne désirant y assister devra présenter une carte que les membres de la société distribueront gratis et à leur gré. Les membres de l'Institut des Artisans qui ont généreusement fourni le local y auront de droit accès. La société comme corps, envoie en outre 2 cartes à chaque instituteur canapen et 2 à chaque bureau de journal, croyant reconnaître par là l'utilité publique des institutions qu'il représentent.

LISTE DES COURS.

Cours de Dessin Linéaire par	MM. N: AUBIN,
" de Physiologie	" J. C. TACHE?
" d'Astronomie Elementaire,	" A. PLAMONDON,
" d'Economie Politique	" F. M. DEROME,
" d'Histoire d'Amérique et du Canada	" JEAN TACHE &
	TH. FOURNIER,
" sur l'Electricité et le Galvanisme	" J. B. A. CHARTIER,
" sur les Forces Mécaniques	" N. AUBIN,
" sur l'Anatomie et la Physiologie végétales,	" J. C. TACHE?
	J. C. TACHE
	Président,
	J. P. PLAMONDON,
	Secrétaire.

LIVRES ETRANGERS.

LES Bibliothèques de personnes émigrantes, en voyage ou décédées, qu'on expose souvent à l'enchère, offrant au public de New York des ouvrages rares en Théologie, Philosophie, Médecine, Lois et Sciences générales. le soussigné remplira (*aux Ventes Publiques*) les mémoires qu'on lui adressera.

Les Collèges, les Maisons d'Education et les amateurs de Littérature, apprécieront sans doute ce moyen de monter une Bibliothèque précieuse à des prix si modiques et si audessous des frais d'importation directe.

S'adresser directement, ou chez Mr. G. D. Balzaretti, Québec.

J. C. ROBILLARD.

No. 104 Maiden Lane N. Y.

MONTRES ET PENDULES FINES.

Montres d'Or de 25\$ 35\$ 50\$ à 100\$

Do d'Argent de 10\$ 20\$ 30\$ à 50\$

AUSSI PENDULES FRANCAISES des goûts les plus récente importées par le soussigné, seront choisies par un fabricant d'Horlogerie, et garanties de QUALITE SUPERIEURE.

Le tout achevé aux prix de fabrique et par lui même à 25 pour cent au dessous des prix ordinaires

N. B. On rendra l'argent aux personnes non satisfaites.

J. C. ROBILLARD.

No. Maiden Lane, N. Y.

AGENCE A NEW-YORK.

LA réduction considérable qu'on vient de faire sur les droits d'importation au Canada offre à MM. les Marchands de Montréal et de Québec,

Les avantages si grands du Marché de New-York,

Le soussigné remplira comme ci-devant, à vente, privée ou à l'encan, tous les ordres qu'on voudra bien lui confier.

J. C. ROBILLARD.

Novembre 1843.

Outre LE CASTOR on publie à ce bureau LE FANTASQUE.

Revue Critique et Littéraire des Hommes et des choses.

Il paraît chaque Samedi formant par année un Volume Octavo de 384 pages. Prix: SEPT SCHELLINGS ET DEMI, non inclus le port.

Ceux qui souscriront aux deux journaux les recevront pour Trois PIASTRES en ville, et vingt schellings par la poste.

Toute personne nous faisant parvenir le prix de quatre abonnements à l'un des journaux ou de trois aux deux les recevra gratis,

On prend en paiement des PRODUITS DU PAYS.

Agents pour les deux Journaux

New-York, (No. 104 Maiden Lane)	C. ROBILLARD.
Montréal,	chez Ls. FERRAULT.
Trois-Rivières,	J. B. E. DORION.
Berthier, (Dist. Montréal)	G. PICOTTE.
Kamouraska,	L. J. Th. PARADIS.
St. Thomas,	Dr. MARMETTE.
Lotbinière,	J. FILTEAU.
St. Gervais,	Jos. JOLIVET.
Sto. Marie de Monnoir,	S. A. DAVIGNON.

Les maîtres de Poste sont priés de recevoir des abonnements et de nous les faire parvenir.